

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 415 TCO TERRITOIRE COTE OUEST

Bases exonérées sur délibération : 1 603 524

Pas de plafonnement institué : >>>>>>

Coefficient : >>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 219 757 541

Bases prévisionnelles d'imposition : 231 409 365

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZONE 1	186 338 352	16%	37 025 498
02 ZONE 2	45 071 013		

A 97400 ST DENIS, le 14 mars 2022

A , le

A , le

Le Directeur Régional des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

JOAQUIN CESTER



Le Président du TCO,
Emmanuel SERAPHIN

=====
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
 =====

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 415 TCO TERRITOIRE COTE OUEST

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 ZONE 1	407 LE PORT	P	40 613 956
	408 LA POSSESSION	P	35 839 817
	413 SAINT LEU	P	27 370 011
	415 SAINT PAUL	P	78 259 030
	423 TROIS BASSINS	P	4 255 538
02 ZONE 2	415 SAINT PAUL	RA	45 071 013